
Éclairages

Enfants mineurs, quelle égalité ?



Avertissement

Les données sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/home>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

À trois ans et demi, les enfants d'origine modeste utilisent moins les dispositifs péri et surtout extrascolaires

Xavier Thierry, Thierry Siméon

avec la collaboration de Marie-Aline Charles, Marie-Noëlle Dufourg, Bertrand Geay, Catherine Guével, Jean-Louis Lanoë, Karen Milcent, Ruxandra Popa, Cécile Zaros*

Rares sont les enfants n'allant pas à l'école maternelle à 3 ans et demi, mais tous n'en font pas la même expérience, puisque le temps passé avec l'enseignant ne représente qu'une partie de la journée en dehors du domicile.

Les activités « non scolaires » amplifient le temps passé en collectivité par les enfants, qu'il s'agisse de la cantine, du centre de loisirs ou encore des pratiques physiques ou d'éveil artistique le mercredi ou le week-end. Un grand nombre d'enfants fréquentent précocement au moins l'un de ces services : la moitié des enfants âgés de 3 ans et demi mange tous les jours à la cantine, un quart fréquente quotidiennement le centre de loisirs, un tiers pratique une activité périscolaire le mercredi après-midi ou extrascolaire en club, en association ou ailleurs. Les enfants de milieu populaire ou ceux dont l'un des parents est sans emploi y vont moins. Dans les 20 % de familles les plus modestes, un quart des enfants ne va à l'école que le matin. Leur journée est moins nourrie par cette forme de socialisation.

L'accès quotidien des enfants à la cantine et au centre de loisirs présente peu de disparités territoriales, à l'exception des grandes agglomérations. En revanche, les enfants vivant en dehors des unités urbaines ont 20 % à 40 % moins de chances de pratiquer une activité extrascolaire en semaine que ceux habitant dans une unité urbaine hors agglomération parisienne. L'apprentissage d'une activité spécifique dans un club ou une association est socialement assez inégalitaire, car plutôt lié à des attentes éducatives propres aux parents diplômés. La fréquentation du centre de loisirs le mercredi découle plutôt des conditions de vie matérielles liées au statut familial et professionnel.

Outre ces contacts plus fréquents avec des intervenants éducatifs, les enfants des parents les plus diplômés et les plus aisés consultent davantage un pédiatre.

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a forgé le concept des « temps et lieux tiers » comme la sphère des pratiques autres que celles de la vie en famille et des apprentissages scolaires [HCFEA, 2018]. L'existence de cette sphère est primordiale pour le développement personnel des enfants, la socialisation avec les pairs et les adultes et l'affirmation de soi. Le Haut Conseil la qualifie de « troisième éducateur » des enfants, estimant qu'elle occupe le quart du temps des enfants et des adolescents. L'étude Elfe documente la fréquentation des activités **périscolaires** et **extrascolaires** des enfants entrant en maternelle (*encadré*). Elle complète ainsi les nombreuses études sur les modes d'accueil des enfants avant l'âge de 3 ans et prolonge l'analyse des inégalités sociales et territoriales dans cette phase clef de l'entrée dans les apprentissages. Le bien-être et la socialisation précoce des enfants, auxquels œuvrent des professionnels autres que les enseignants – agents socioéducatifs et médicaux – sont importants pour leur parcours ultérieur de vie.

* Marie-Noëlle Dufourg, Catherine Guével, Jean-Louis Lanoë, Karen Milcent, Ruxandra Popa, Thierry Siméon, Xavier Thierry (Ined) ; Marie-Aline Charles, Cécile Zaros (Inserm) ; Bertrand Geay (Université de Picardie).

L'enquête Elfe

L'Étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) est la première cohorte nationale de naissances pilotée par l'Ined et l'Inserm. Depuis 2011, des enfants sélectionnés à leur naissance dans un échantillon aléatoire de 349 maternités de France métropolitaine lors de 25 jours ciblés répartis sur l'année sont suivis avec leur famille. L'objectif de l'étude Elfe est de mieux comprendre les facteurs influençant le développement, la santé, la socialisation et le parcours scolaire des enfants. Les étapes du suivi, qui s'effectue essentiellement par enquête téléphonique auprès des parents, ont été réalisées à différents âges [Charles *et al.*, 2019]. Plus de 3 ans après la première interrogation en maternité (soit en septembre 2014 pour les enfants nés entre avril et juillet 2011 et en février 2015 pour les enfants nés entre septembre et décembre 2011), une nouvelle enquête a été menée auprès des parents des enfants de la cohorte Elfe. La décision d'enquêter non pas aux 3 ans des enfants mais à leurs « 3 ans et demi » s'explique par la volonté d'enquêter les familles quand leurs enfants étaient tous susceptibles d'être scolarisés en maternelle. Les enfants sont au nombre de 10 854 pour les résultats descriptifs et 9 744 pour les modélisations (respectivement 93 % et 83 % des répondants à

cette enquête). Les observations non prises en compte sont dues à des données non renseignées.

L'enquête Elfe est une réalisation conjointe de l'Institut national d'études démographiques (Ined), de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), de l'Établissement français du sang (EFS), de Santé publique France, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), de la Direction générale de la santé (DGS, ministère des Solidarités et de la Santé), de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR, ministère en charge de l'environnement), de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees, ministère des Solidarités et de la Santé), du Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps, ministère de la Culture) et de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep). Dans le cadre de la plateforme RECONAI, elle bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-11-EQPX-0038.

À 3 ans et demi, un quart des enfants ne va en classe qu'une partie du temps, la moitié va à la cantine et un quart au centre de loisirs quotidiennement

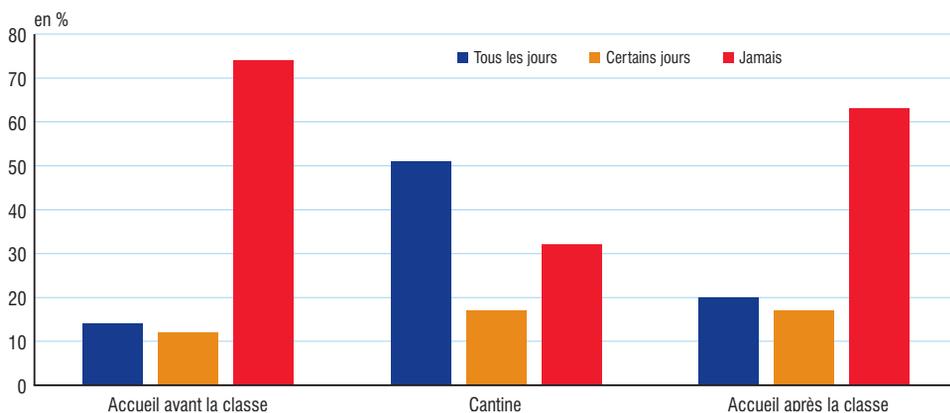
En 2014-2015, donc avant même que l'école ne devienne obligatoire à partir de l'âge de 3 ans (juillet 2019), la quasi-totalité des enfants nés en 2011 sont inscrits à l'école (99 %). Ces enfants, âgés de 3 ans et demi, sont alors en petite section de maternelle. Les jours où il y a classe toute la journée, 70 % d'entre eux vont à l'école le matin et l'après-midi et un peu plus d'un enfant sur quatre ne va qu'à une partie des heures de classe : 21 % n'y vont que le matin, 8 % ont un autre rythme, essentiellement composé d'autres formes de présence à temps partiel (2 ou 3 matinées ou journées entières par semaine). Par ailleurs, en 2014-2015, un cinquième des enfants est scolarisé dans des écoles pratiquant la semaine de quatre jours¹.

Outre ce temps passé en classe, la prise en compte des temps périscolaires permet d'analyser les différents emplois du temps de ces très jeunes enfants. Ainsi, une journée d'école peut comprendre le déjeuner pris à la cantine et être complétée par la participation aux activités du centre de loisirs en début de journée avant la classe ou en fin d'après-midi après la classe. Les enfants y jouent, se dépensent physiquement, dessinent ou créent avec d'autres matériaux, font de la musique, etc.

La moitié des enfants mange tous les jours à la cantine et un quart fréquente quotidiennement le centre de loisirs (le matin avant la classe, le soir après la classe ou les deux) (*figure 1*).

1. Initié à la rentrée 2013, le passage à une semaine de 4,5 jours avec des journées plus courtes et des temps périscolaires renforcés après la classe a eu lieu dans la plupart des écoles publiques lors de la rentrée 2014. Depuis la rentrée 2017, les communes ont le choix entre la semaine de 4 jours ou 4,5 jours.

1. Participation des enfants aux temps périscolaires en petite section de maternelle



Lecture : 51 % des enfants de 3 ans et demi déjeunent quotidiennement à la cantine.

Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés âgés de 3 ans et demi.

Source : Ined-Inserm, enquête Elfe 2014-2015.

Pour le centre de loisirs, ils y restent un peu plus souvent le soir que le matin (20 % contre 14 %). La fréquentation certains jours seulement concerne 17 % des enfants pour la cantine et 21 % pour le centre de loisirs (12 % le matin, 17 % le soir). La moitié des enfants allant au centre y vont donc occasionnellement, alors que manger à la cantine est une pratique plus régulière. De même, rares sont les enfants n'allant pas à la cantine mais allant au centre (4 %), alors qu'inversement plus du tiers de ceux allant à la cantine restent aussi au centre en fin de journée (38 %). Dans la suite de cet éclairage, seule la fréquentation quotidienne des lieux d'accueil est prise en compte : on considère qu'un enfant va à la cantine s'il y mange tous les jours (*idem* pour le centre)².

La durée totale d'une journée d'un enfant scolarisé découle donc des types de combinaisons de ces trois séquences : classe, cantine et centre de loisirs. Les amplitudes de temps de présence à l'école et dans les lieux périscolaires varient selon les combinaisons : la durée est *a priori* la plus courte quand l'enfant vient à l'école juste pour la classe et pour une partie de la journée seulement et elle est la plus longue quand l'enfant va en classe toute la journée et qu'il est présent à la fois à la cantine et au centre, matin et soir.

À 3 ans et demi, quatre enfants sur dix vont à l'école uniquement pour la classe et n'utilisent alors aucun service périscolaire (*figure 2*). La moitié d'entre eux y vont le matin exclusivement (20 %). Trois enfants sur dix (28 %) mangent à la cantine chaque jour, mais ne vont pas au centre systématiquement. Les enfants qui, dès l'entrée en maternelle, enchaînent quotidiennement ces trois séquences (classe, cantine et centre après la classe) sont donc peu nombreux (17 %). Plus rares encore sont, parmi ces derniers, ceux qui arrivent à l'école pour l'accueil matinal et ne la quittent que le soir après le centre de loisirs, c'est-à-dire enchaînent les quatre temps scolaires et périscolaires (7 %). Reste un ensemble plus hétéroclite (16 %) de scolarisation partielle (seulement l'après-midi ou certains jours) et autres combinaisons périscolaires (l'enfant va au centre le matin mais pas le soir, au centre mais pas à la cantine, etc.).

2. Ce critère quotidien est comparable à la notion de mode de garde principal dans d'autres enquêtes statistiques. Néanmoins, les conclusions sont identiques avec un seuil de fréquentation occasionnelle d'au moins une fois par semaine.

2. Présence à l'école des enfants en petite section de maternelle

en %

	Classe le matin seulement		Classe toute la journée			Autres rythmes ⁴
	Sans cantine, sans accueil avant ou après la classe	Sans cantine, sans accueil avant ou après la classe	Avec cantine, sans accueil avant ou après la classe	Avec cantine et accueil après la classe, sans accueil avant	Avec cantine, accueil avant et après la classe	
Ensemble	20	20	28	10	7	16
Niveau scolaire de la mère						
Inférieur ou équivalent au baccalauréat	23	24	27	7	4	15
Études supérieures	17	15	28	13	9	18
Situation d'emploi des parents du foyer¹						
Au moins un parent sans emploi	27	27	25	6	3	13
Tous les parents en emploi ²	16	16	29	12	9	18
Niveau de vie						
20 % les plus modestes	26	25	26	8	3	12
60 % intermédiaires	17	18	28	10	8	19
20 % les plus aisés	15	11	29	20	11	14
Résidence des parents³						
Vivent ensemble	20	20	27	10	7	17
Ne vivent pas ensemble	16	18	31	14	7	14
Statut d'immigration de la mère						
Non immigrée	20	20	27	10	7	17
Immigrée	19	17	31	13	7	12
Âge de la mère						
30 ans ou moins	19	18	28	11	7	17
31 ans ou plus	22	23	27	8	6	15
Taille de la fratrie						
1 enfant	20	14	26	14	8	18
2 enfants	18	19	28	10	7	17
3 enfants ou plus	21	25	28	8	4	13
Taille de l'unité urbaine						
Commune hors unité urbaine	22	20	26	6	7	19
De 2 000 à 9 999 habitants	25	21	23	7	7	17
De 10 000 à 49 999 habitants	23	21	27	8	7	14
De 50 000 à 199 999 habitants	17	27	25	10	5	17
De 200 000 à 1 999 999 habitants	15	21	29	12	6	17
Agglomération parisienne	18	8	34	20	9	11

1. Les parents du foyer correspondent aux parents s'il vivent ensemble, au parent vivant avec l'enfant pour une famille monoparentale ou au parent et son conjoint dans le cas d'une famille recomposée.

2. Cette catégorie inclut l'unique emploi occupé s'il n'y a qu'un seul parent.

3. Il s'agit ici uniquement des parents biologiques ou adoptifs, à l'exclusion des beaux-parents.

4. La modalité « autres rythmes » regroupe essentiellement d'autres formes de présence à temps partiel : 2 ou 3 matinées ou journées entières par semaine. Lecture : 23 % des enfants de mères ayant au plus le niveau baccalauréat vont à l'école le matin uniquement et seulement pour la classe ; ils ne vont ni à l'accueil de loisirs le matin avant la classe, ni à la cantine.

Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés âgés de 3 ans et demi.

Source : Ined-Inserm, enquête Elfe 2014-2015.

Les enfants d'origine modeste utilisent moins les dispositifs périscolaires

L'organisation de la journée des jeunes enfants varie selon la situation professionnelle des **parents**. La présence au foyer durant la journée d'un membre du couple crée de la disponibilité pour s'occuper de l'enfant, tandis que deux parents en **emploi** peuvent plus rarement se passer de l'ensemble des dispositifs périscolaires. Réciproquement, l'allongement de la journée passée par l'enfant à l'école peut faciliter l'accès à l'emploi des parents, notamment dans les foyers monoparentaux. Mais en pratique, l'accès à la cantine des enfants dont un seul parent travaille est parfois permis uniquement dans la limite des places disponibles. 54 % des enfants vivant dans un foyer où l'un des parents est sans emploi vont uniquement en classe, sans manger à la cantine ni rester au centre de loisirs quotidiennement. Cette proportion se réduit à 32 % lorsque les deux parents du couple ou le parent du foyer monoparental travaillent. Toutefois, la fréquence des journées « classe et cantine seule » varie moins selon la situation professionnelle des parents. L'importance de la situation professionnelle des parents sur l'emploi du temps des enfants de trois ans et demi ans est confirmée par une analyse dite « toutes choses égales par ailleurs ». Ainsi, la probabilité de ne pas aller à la cantine plutôt que de faire une journée sans interruption méridienne extérieure augmente de 30 % si l'un des parents ne travaille pas (*figure 3*). À l'inverse, en plus de la cantine, les enfants dont tous les parents travaillent ont deux fois plus de chances que ceux dont un parent est sans emploi de rester à l'école après la classe pour le goûter et les activités du centre plutôt que de sortir à la fin des cours pour rentrer à domicile. Toutefois, ceux n'allant ni à la cantine ni au centre ne sont pas nécessairement gardés par leurs parents, ils peuvent l'être par une autre personne, rémunérée ou non [Sautory *et al.*, 2011 ; Kitzmann, 2018].

L'organisation des journées des enfants dépend également du niveau de vie. De manière générale, plus le **niveau de vie** de la famille est élevé, plus la journée d'école de l'enfant tend à être longue. Moins fréquemment usagères du centre de loisirs et de la cantine, les familles modestes mettent aussi leur enfant en classe sur de plus faibles amplitudes horaires : 26 % des enfants des foyers parmi les 20 % les plus modestes ne vont à l'école que le matin en petite section, contre 15 % parmi les foyers les plus aisés. À autres caractéristiques identiques, ils ont 1,9 fois plus de chances que les enfants des familles les plus aisées d'aller à l'école le matin seulement, plutôt que de faire des journées complètes avec cantine. Les enfants issus de familles de niveau de vie intermédiaire ont aussi des pratiques distinctes : la probabilité qu'ils n'aillent ni à la cantine ni au centre de loisirs plutôt que d'aller à la cantine uniquement est supérieure de 30 % à celle des enfants des familles les plus aisées. Au total, la proportion d'écoliers effectuant systématiquement des journées de classe complètes, avec déjeuner à la cantine et éventuellement centre de loisirs, est de 37 % parmi les 20 % les plus modestes, 46 % dans les familles de niveaux de vie intermédiaires et 60 % parmi les plus aisées. La participation financière demandée aux parents pourrait constituer un frein, du moins pour les plus modestes, bien que les tarifs puissent être modulés en fonction des revenus. Toutes choses égales par ailleurs, les familles de niveaux de vie intermédiaire et les plus modestes se démarquent des plus aisées par des organisations plus fréquemment atypiques (l'enfant va à l'école seulement certains jours ou l'après-midi).

La socialisation périscolaire est plus limitée dans les grandes fratries et plus développée pour les enfants de parents séparés

Le statut socioéconomique est un déterminant important de l'utilisation des services périscolaires, mais celle-ci varie aussi selon la taille et la structure du ménage. Ainsi, les familles nombreuses, de trois enfants ou plus, se distinguent par une gestion quotidienne spécifique. Elles semblent s'organiser pour que les enfants déjeunent à domicile et rentrent aussitôt après la journée de classe pour goûter ensemble. En effet, il peut être plus simple d'aller les récupérer

3. Rapport des chances pour un enfant en petite section de maternelle de venir à l'école seulement le matin, de ne pas aller à la cantine ou de fréquenter le centre de loisirs

odds ratio

	Classe le matin seulement		Classe toute la journée			Autres rythmes ⁴
	Sans cantine, sans accueil avant ou après la classe	Sans cantine, sans accueil avant ou après la classe	Avec cantine, sans accueil avant ou après la classe	Avec cantine et accueil après la classe, sans accueil avant	Avec cantine, accueil avant et après la classe	
Niveau scolaire de la mère						
Inférieur ou équivalent au baccalauréat	1,1	1,2**	Réf.	0,7***	0,6***	0,9
Études supérieures	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Situation d'emploi des parents du foyer¹						
Au moins un parent sans emploi	1,3***	1,3***	Réf.	0,6***	0,5***	0,9*
Tous les parents en emploi ²	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Niveau de vie						
20 % les plus modestes	1,9***	1,7***	Réf.	0,8	0,6**	1,4**
60 % intermédiaires	1,1	1,3***	Réf.	0,8***	1,0	1,5***
20 % les plus aisés	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Résidence des parents³						
Vivent ensemble	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ne vivent pas ensemble	0,6***	0,7**	Réf.	1,0	1,4**	0,8*
Statut d'immigration de la mère						
Non immigrée	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Immigrée	0,9	0,8*	Réf.	1,1	1,4**	0,7***
Âge de la mère						
30 ans ou moins	1,1	1,3***	Réf.	0,7***	1,1	0,9
31 ans ou plus	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Taille de la fratrie						
1 enfant	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
2 enfants	0,8**	1,3***	Réf.	0,7***	0,8***	0,9*
3 enfants ou plus	0,8**	1,7***	Réf.	0,6***	0,5***	0,7***
Taille de l'unité urbaine						
Commune hors unité urbaine	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
De 2 000 à 9 999 habitants	1,2	1,1	Réf.	1,1	1,1	0,9
De 10 000 à 49 999 habitants	1,0	1,1	Réf.	1,1	0,9	0,8**
De 50 000 à 199 999 habitants	0,8*	1,1	Réf.	1,5***	0,8	1,0
De 200 000 à 1 999 999 habitants	0,6***	0,9	Réf.	1,6*	0,8**	0,8**
Agglomération parisienne	0,6***	0,3***	Réf.	2,3***	1,0	0,6***

Réf. : situation de référence ; *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

1. Les parents du foyer correspondent aux parents s'il vivent ensemble, au parent vivant avec l'enfant pour une famille monoparentale ou au parent et son conjoint dans le cas d'une famille recomposée.

2. Cette catégorie inclut l'unique emploi occupé s'il n'y a qu'un seul parent.

3. Il s'agit ici uniquement des parents biologiques ou adoptifs, à l'exclusion des beaux-parents.

4. La modalité « autres rythmes » regroupe essentiellement d'autres formes de présence à temps partiel : 2 ou 3 matinées ou journées entières par semaine.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, comparativement à un enfant habitant hors unité urbaine, un enfant de l'agglomération parisienne a 2,3 fois plus de chances de rester à l'école toute la journée avec cantine et accueil après la classe que de rester à l'école uniquement la journée et à la cantine (sans accueil après la classe).

Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés âgés de 3 ans et demi.

Source : Ined-Inserm, enquête Elfe 2014-2015.

tous en même temps dès la fin de la classe. La position de retrait vis-à-vis de l'accueil collectif serait aussi plus cohérente avec la réalisation du projet parental d'avoir une grande famille et d'en assumer la charge au maximum. Toutes choses égales par ailleurs, par rapport à un enfant unique, un jeune enfant ayant au moins deux frères ou sœurs a 1,7 fois plus de chances d'effectuer deux allers-retours à l'école uniquement pour la classe plutôt que de manger à la cantine. Symétriquement, les enfants de familles nombreuses ont deux fois moins de chances que les enfants uniques d'aller au centre de loisirs plutôt que seulement à la cantine. Vis-à-vis

du centre de loisirs, les familles nombreuses et celles dont au moins un parent est sans emploi ont des pratiques similaires, d'autant plus que ces deux catégories se recoupent souvent (48 % des familles nombreuses disposent d'un niveau de vie appartenant aux 20 % les plus modestes et, dans 62 % des familles nombreuses, un seul parent est en emploi).

En outre, toutes choses égales par ailleurs, les enfants uniques ont plus de chances de ne fréquenter l'école que pour la classe du matin. En petite section de maternelle, l'après-midi est dédié à la sieste. Or, les enfants dorment mieux chez eux qu'à l'école, confort auquel les parents semblent plus attachés pour leur premier enfant lorsqu'ils en ont la disponibilité. Toutefois, les enfants uniques ayant plus souvent deux parents qui travaillent, la conjugaison des deux facteurs conduit à des proportions proches d'enfants présents en classe uniquement le matin quelle que soit la taille de la fratrie (autour de 20 %).

Les parents séparés utilisent plus souvent ces services publics. À caractéristiques égales, leurs enfants passent assurément plus de temps à l'école. En effet, par rapport à la situation type d'un enfant allant à l'école toute la journée et à la cantine, ils ont 30 % de chances en moins de ne pas fréquenter la cantine, 40 % en moins de n'aller à l'école que le matin sans activité périscolaire et au contraire 40 % de plus de fréquenter le centre à la fois en début et en fin de journée, tout en restant peu nombreux dans ce dernier cas (7 %).

20 % des enfants dont la mère est immigrée vont quotidiennement au centre de loisirs, contre seulement 11 % des enfants des mères les moins diplômées ou vivant dans les familles les plus modestes. Pourtant, avant l'entrée en maternelle, les familles immigrées ont moins souvent recours à un tiers pour garder leur enfant [Eremenko *et al.*, 2017].

Dans les grandes agglomérations, les enfants restent plus souvent la journée complète à l'école et fréquentent davantage le centre de loisirs

Les rythmes des enfants peuvent changer d'un territoire à l'autre, mais ils ne semblent pas varier graduellement avec la taille des **unités urbaines**. Seules les grandes agglomérations se démarquent avec de plus longues journées pour les enfants de petite section : la scolarisation à temps complet et la présence au centre de loisirs y sont plus fréquentes que dans les zones moins peuplées. Au sein des unités urbaines de 200 000 habitants ou plus hors agglomération parisienne, 15 % des enfants vont à l'école seulement le matin, contre 22 % en dehors des unités urbaines. Cela peut s'expliquer par deux effets de contexte. D'une part, les écoles situées dans les plus petites communes disposent moins systématiquement d'une cantine, obligeant les parents à venir rechercher l'enfant le midi. D'autre part, l'équilibre entre l'offre et la demande scolaires diffère entre des métropoles où les capacités d'accueil des écoles sont sous tension et des espaces moins dynamiques sur le plan démographique où le nombre de places disponibles peut localement excéder celui des enfants. Par ailleurs, l'emploi féminin plus répandu et les temps de transport plus importants dans les grandes villes peuvent expliquer que les enfants rentrent moins souvent chez eux directement après la classe³. Dans les unités urbaines de 200 000 habitants ou plus hors agglomération parisienne, 18 % des enfants enchaînent cantine et centre le soir, contre 13 % hors unités urbaines. Dans l'agglomération parisienne, ils sont 29 % ; ces phénomènes y sont particulièrement accentués : seuls 8 % des enfants vont à l'école toute la journée sans aller ni à la cantine, ni au centre, contre 20 % hors unités urbaines. Des heures de sortie du travail plus tardives et la surreprésentation des parents diplômés, séparés ou immigrés peuvent expliquer ces journées plus longues passées à l'école et sur les lieux périscolaires [Ananian et Bauer, 2007]. Les rythmes plus atypiques y sont aussi moins fréquents.

3. D'autres études montrent que, pour les enfants scolarisés à temps complet, la probabilité d'être confiés en semaine à un autre intervenant que l'enseignant est supérieure dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants [Charavel, 2016]. Le moindre recours aux dispositifs périscolaires formels dans les zones moins urbanisées pourrait être compensé par l'intervention de tiers sans lien avec l'établissement (famille, assistantes maternelles, amis, etc.), géographiquement proches [Ananian et Bauer, 2007].

Un enfant sur trois pratique régulièrement une activité en club ou va au centre de loisirs le mercredi

En plus des accueils avant et après la classe, deux types d'activités péri et extrascolaires sont proposées aux jeunes enfants. Les activités périscolaires consistent en l'accueil le mercredi dans un centre de loisirs municipal. Des animateurs polyvalents y proposent une variété d'activités (activités manuelles, artistiques, sportives, jeux d'intérieur ou d'extérieur). Les enfants peuvent y venir occasionnellement et passer d'une activité à l'autre ; ils y restent une demi-journée et peuvent y prendre le repas de midi. Les activités extrascolaires sont organisées par des clubs, des associations ou des maisons de quartier : les enfants pratiquent une activité physique ou artistique donnée, invariable au cours de l'année. Encadrées par un éducateur sportif ou un spécialiste d'une pratique culturelle, elles se déroulent n'importe quel jour y compris le week-end, rarement plus de deux heures d'affilée s'agissant de très jeunes enfants.

Ces activités sont suivies par près d'un tiers des enfants de 3 ans et demi (figure 4). C'est l'âge le plus précoce pour suivre de telles activités, l'âge moyen de première inscription en centre de loisirs du mercredi étant de 5 ans [Monforte, 2016]. Les enfants se répartissent à parts égales entre le centre de loisirs (17 %) et l'activité spécifique (16 %). Les familles aisées sont, dans un cas comme dans l'autre, surreprésentées parmi les usagers. La moitié des enfants appartenant aux 20 % de familles les plus aisées y participe. Toutes choses égales par ailleurs, notamment après prise en compte de l'emploi des parents, la probabilité pour un enfant d'y être inscrit est deux fois moindre dans les foyers ayant le plus faible niveau de vie que pour ceux situés dans la tranche supérieure. Le coût pour les familles est peu comparable entre ces deux types d'activités. Le tarif pour les usagers du centre de loisirs est plus fréquemment établi en fonction de leur capacité financière et il est fixé à la présence, selon le nombre de fois où l'enfant vient. En revanche, l'adhésion à un club ou une association est plus ou moins onéreuse selon le type d'activités et elle est en outre facturée forfaitairement pour une période (à l'année ou au trimestre), quelle que soit l'assiduité.

Apprendre une activité spécifique est socialement plus inégalitaire que fréquenter un centre de loisirs le mercredi

Les inégalités de diplôme ont également un effet propre sur les chances d'accès à une activité en club : 11 % des enfants de mères n'ayant pas fait d'études supérieures en bénéficient contre 22 % de ceux des plus diplômées ; toutes choses égales par ailleurs, les premiers ont 40 % de chances en moins d'avoir une telle activité. En revanche, il n'y a pas d'effet discriminant très significatif du diplôme sur la fréquentation du centre de loisirs. Sans doute y être inscrit procède-t-il modérément d'un choix culturel. D'ailleurs, la fréquentation de ce dernier est très uniforme selon l'âge des enfants [Crépin, 2017]. En revanche, bien que leur mère soit en moyenne moins diplômée, 27 % des enfants dont la mère est immigrée vont au centre de loisirs ; ainsi, toutes choses égales par ailleurs, ils ont deux fois plus de chances d'y aller que les enfants de mères nées en France. Ceci pourrait s'expliquer notamment par la moindre disponibilité de leurs grands-parents, vivant souvent à l'étranger, pour les garder.

La fréquentation du centre de loisirs le mercredi décroît avec le nombre d'enfants dans les fratries, les enfants uniques y allant plus souvent (21 %) que ceux ayant au moins deux frères ou sœurs (15 %) : les grandes fratries sont plus souvent gardées ensemble à domicile. À caractéristiques données, âge de la mère et statut d'emploi entre autres, la probabilité d'aller en centre de loisirs reste plus faible dans les familles nombreuses. Néanmoins, la taille de la fratrie a peu d'effet sur la pratique d'une activité en club. La décision d'inscrire ou non son enfant à une pratique spécialisée peut vraisemblablement être guidée par le choix d'un type d'activité correspondant à l'idée que les parents se font de la personnalité de chaque enfant, et donc ne pas dépendre du rang de l'enfant.

4. Participation des enfants au centre de loisirs le mercredi et aux activités extrascolaires en petite section de maternelle

	Centre de loisirs le mercredi		Activité en club ou association	
	Part (en %)	Rapport des chances (odds ratio)	Part (en %)	Rapport des chances (odds ratio)
Ensemble	17	///	16	///
Niveau scolaire de la mère				
Inférieur ou équivalent au baccalauréat	16	1,1*	11	0,6***
Études supérieures	18	Réf.	22	Réf.
Situation d'emploi des parents du foyer¹				
Au moins un parent sans emploi	12	0,6***	13	1,0
Tous les parents en emploi ²	19	Réf.	18	Réf.
Niveau de vie				
20 % les plus modestes	14	0,6***	9	0,4***
60 % intermédiaires	17	0,9	18	0,8***
20 % les plus aisés	23	Réf.	26	Réf.
Résidence des parents³				
Vivent ensemble	16	Réf.	17	Réf.
Ne vivent pas ensemble	26	1,9***	12	1,2
Statut d'immigration de la mère				
Non immigrée	15	Réf.	17	Réf.
Immigrée	27	1,8***	11	0,8
Âge de la mère				
30 ans ou moins	15	0,9	13	1,0
31 ans ou plus	18	Réf.	17	Réf.
Taille de la fratrie				
1 enfant	21	Réf.	16	Réf.
2 enfants	17	0,8***	18	1,2**
3 enfants ou plus	15	0,6***	13	1,0
Sexe de l'enfant				
Garçon	17	Réf.	15	Réf.
Fille	17	0,9	18	1,3***
Taille de l'unité urbaine				
Commune hors unité urbaine	11	Réf.	13	Réf.
De 2 000 à 9 999 habitants	13	1,3***	16	1,2**
De 10 000 à 49 999 habitants	14	1,3**	18	1,5***
De 50 000 à 199 999 habitants	16	1,6***	15	1,3**
De 200 000 à 1 999 999 habitants	16	1,5***	18	1,4***
Agglomération parisienne	35	4,0***	17	1,5***

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Réf. : situation de référence ; *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

1. Les parents du foyer correspondent aux parents s'il vivent ensemble, au parent vivant avec l'enfant pour une famille monoparentale ou au parent et son conjoint dans le cas d'une famille recomposée.

2. Cette catégorie inclut l'unique emploi occupé s'il n'y a qu'un seul parent.

3. Il s'agit ici uniquement des parents biologiques ou adoptifs, à l'exclusion des beaux-parents.

Lecture : 18 % des filles pratiquent une activité sportive ou culturelle dans un club ou une association. Toutes choses égales par ailleurs, les filles ont 1,3 fois plus de chances de pratiquer dans un club ou association que les garçons.

Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés âgés de 3 ans et demi.

Source : Ined-Inserm, enquête Elfe 2014-2015.

Les enfants vont moins souvent au centre de loisirs le mercredi quand l'un des parents au moins n'a pas d'emploi (12 %) que s'ils ont tous deux un travail (19 %), y compris à autres caractéristiques identiques. Les enfants de couples séparés y viennent très fréquemment (26 %), le parent avec qui vit l'enfant pouvant plus difficilement le confier à l'ex-conjoint. À autres caractéristiques égales, et notamment le nombre d'enfants, la fréquentation du centre reste deux fois plus élevée que chez les parents vivant ensemble.

En définitive, mettre son enfant au centre de loisirs le mercredi paraît découler en premier lieu d'impératifs de conditions de vie matérielles liées au statut familial et professionnel. En revanche, faire pratiquer une activité encadrée en club à son enfant paraît plutôt découler des attentes éducatives propres aux parents diplômés et financièrement à l'aise. L'apprentissage d'une activité spécifique est socialement plus inégalitaire que la fréquentation du centre de loisirs.

Les lieux d'éveil ouverts en soirée et le week-end semblent prisés par les familles soumises à des contraintes d'organisation

Le recours au centre de loisirs le mercredi est, du point de vue des parents, davantage un mode de garde qu'un lieu d'éveil, une solution pratique qu'une résolution éducative : trois sur quatre ont déclaré que « c'est le seul moyen de faire garder leur enfant ». Toutefois, dans les familles modestes, et bien que cette justification soit également dominante, l'intérêt de l'enfant est prégnant : 18 % des mères les moins diplômées et 14 % des immigrées estiment que c'est « important pour l'éducation », contre seulement 6 % parmi les mères non immigrées ou diplômées du supérieur. Le centre de loisirs constitue une opportunité pour les enfants d'employés ou d'ouvriers d'accéder à des loisirs, d'où la dénomination d'éducation populaire [Monforte, 2016].

Il n'a pas été demandé aux parents inscrivant leur enfant à une activité spécialisée quelle était leur motivation, mais l'intention éducative a été démontrée dans d'autres enquêtes [Crépin, 2017]. Bien que les enfants des foyers les plus diplômés soient davantage présents dans ces associations, cela est indépendant du statut d'activité de leurs parents. En effet, la probabilité pour l'enfant d'y apprendre une activité n'est pas significativement différente selon qu'un seul ou les deux parents travaillent. Le fait qu'elle puisse se dérouler en soirée ou le week-end en facilite l'accès aux couples les plus occupés en semaine par une double activité professionnelle ou par la charge de plusieurs enfants. De même, s'agissant des enfants de couples séparés, une fois corrigée de leurs spécificités socioéconomiques, leur probabilité d'apprentissage en club n'est pas significativement différente. Ceci montre que l'ouverture de ces activités en dehors des heures de travail rend service aux familles dont le rythme de vie professionnelle est plus soutenu (38 % ont lieu le samedi [Crépin, 2017]).

Le développement moteur de l'enfant est la priorité des adeptes d'une activité extrascolaire précoce

L'initiation à une activité spécialisée est plus fréquente pour les filles (18 %) que pour les garçons (15 %). Le choix des parents se porte trois fois sur quatre en faveur d'une activité à dominante physique⁴. À cet âge, le développement moteur apparaît donc prioritaire sur les activités de sensibilisation artistique. Néanmoins, toutes choses égales par ailleurs, les filles ont deux fois plus de chances d'être inscrites dans une activité artistique plutôt que sportive, ce qui montre le poids des normes de genre en matière d'activités spécialisées.

Au niveau national, pour 100 élèves scolarisés dans le premier degré en 2014-2015, 32 places sont ouvertes pour des activités périscolaires du mercredi. Ce ratio est inférieur dans les communes scolarisant peu d'élèves [Foirien, 2018]. Les enfants vivant en dehors des unités urbaines ont un accès nettement plus faible aux activités périscolaires le mercredi : à autres

4. Les activités physiques pratiquées regroupent la gymnastique (36 %), l'initiation sportive (« mini judo », « mini tennis », etc.) (14 %), la piscine (13 %), le poney (8 %) ou le cirque (2 %). La danse (11 %), la musique et le chant (9 %), ainsi que les arts plastiques (2 %) sont considérés comme des activités à dominante artistique. La précision sur le type d'activité n'a pas été déclarée pour 15 % des enfants pratiquants (3 % en font plusieurs).

caractéristiques égales, ils ont de 20 % à 40 % moins de chances d'en pratiquer que ceux résidant dans des unités urbaines hors agglomération parisienne, mieux dotées en structures. Les probabilités de s'initier à une activité extrascolaire spécialisée sont également moindres en dehors des unités urbaines, dans des proportions équivalentes aux activités périscolaires le mercredi. Dans l'agglomération parisienne, la participation des enfants aux centres de loisirs du mercredi est deux fois plus fréquente que dans les autres grandes agglomérations et quatre fois plus fréquente que dans les communes hors unités urbaines.

Un enfant sur trois vivant hors unités urbaines a vu un pédiatre au cours des 12 derniers mois, contre deux sur trois en agglomération parisienne

La journée et le bien-être d'un enfant, les bienfaits potentiels de sa participation à des activités péri ou extrascolaires et de son alimentation sont des sujets souvent abordés dans les consultations avec les professionnels de santé. L'accès aux soins, et plus particulièrement aux professionnels spécialisés dans la prise en charge des enfants, participe en ce sens à la qualité de vie des enfants. Il existe par ailleurs une plus-value avérée sur l'état de santé des enfants de cette médecine de prévention, axée sur le dépistage et l'éducation sanitaire des enfants et des parents [Sommelet, 2006]. Pour ne citer qu'un exemple, la consultation d'un pédiatre ou en centre de Protection maternelle et infantile (PMI), plutôt qu'un médecin généraliste, est associée à une meilleure couverture vaccinale pour le BCG dans l'étude Elfe [Guthmann *et al.*, 2016]. Plus l'enfant grandit, plus les consultations de médecin s'espacent dans le temps à partir du moment où le calendrier vaccinal et les examens de santé obligatoires ou recommandés imposent moins de rendez-vous. Ce suivi est partagé entre les médecins libéraux (pédiatres et généralistes), les services de PMI et les consultations externes à l'hôpital.

Au cours des 12 derniers mois, rares sont les enfants n'ayant consulté ni généraliste ni pédiatre (ce qui n'exclut pas certaines consultations spécialisées de dermatologue, ORL, ophtalmologue, etc.). En effet, au cours de leur troisième année, les enfants ont une visite médicale obligatoire. Les généralistes sont plus souvent consultés que les pédiatres : 45 % des enfants ont vu un pédiatre au moins une fois, mais 52 % uniquement un généraliste (figure 5). Des facteurs socioéconomiques et géographiques expliquent partiellement les différences d'interventions dans la santé de l'enfant. Les familles les plus diplômées et les plus aisées ont davantage recours à un médecin spécialiste. Ainsi, à autres caractéristiques identiques (taille d'unité urbaine, niveau de diplôme et statut d'immigration de la mère, situation d'emploi des parents, taille de la fratrie), la probabilité d'avoir consulté un pédiatre dépend fortement du niveau de vie. Les enfants des 20 % de familles les plus modestes ont 40 % de chances en moins que ceux des 20 % des familles les plus aisées d'avoir consulté un pédiatre plutôt qu'uniquement un généraliste. Cette probabilité est, pour les mères ayant au plus le baccalauréat, inférieure de 30 % à celle des diplômées de l'enseignement supérieur.

L'accès aux pédiatres est également conditionné par le lieu d'habitation. Étant donné leur implantation surtout urbaine, ils irriguent moins bien le territoire que d'autres spécialistes. Les disparités s'accroissent à mesure que l'on s'éloigne des grands pôles : 4 % de la population doit parcourir un trajet de plus de 45 minutes pour consulter un pédiatre [Vergier et Chaput, 2017] (figure 6).

Ces inégalités d'offre de soins se traduisent par des fréquences de recours contrastées entre les espaces de moins de 10 000 habitants et l'agglomération parisienne. Le médecin généraliste est en première ligne dans les petites agglomérations (62 % des enfants ne voient que lui et 35 % ont consulté un pédiatre), tandis que le recours à un pédiatre est plus fréquent dans l'agglomération parisienne (63 %). En dépit de leur niveau de vie en moyenne plus modeste, les familles immigrées, dont une forte proportion vit en Île-de-France, s'adressent en moyenne davantage aux pédiatres que les parents d'origine française.

L'accès aux services de la PMI reste compliqué, avec une offre insuffisante et des délais de consultation très longs [Amar et Borderies, 2015]. Mais ils semblent bien jouer leur rôle

5. Praticiens consultés au moins une fois au cours des 12 derniers mois

	Un pédiatre		Seulement un généraliste		Ni l'un ni l'autre	
	Part (en %)	Rapport des chances (odds ratio)	Part (en %)	Rapport des chances (odds ratio)	Part (en %)	Rapport des chances (odds ratio)
Ensemble	45	///	52	///	3	///
Niveau scolaire de la mère						
Inférieur ou équivalent au baccalauréat	37	0,7***	59	Réf.	4	1,1
Études supérieures	52	Réf.	46	Réf.	2	Réf.
Situation d'emploi des parents du foyer¹						
Au moins un parent sans emploi	44	1,1	52	Réf.	4	1,5**
Tous les parents en emploi ²	46	Réf.	52	Réf.	2	Réf.
Niveau de vie						
20 % les plus modestes	39	0,6***	57	Réf.	4	0,7
60 % intermédiaires	44	0,7***	53	Réf.	2	0,6**
20 % les plus aisés	60	Réf.	37	Réf.	3	Réf.
Résidence des parents³						
Vivent ensemble	46	Réf.	51	Réf.	3	Réf.
Ne vivent pas ensemble	40	0,9	56	Réf.	4	0,9
Statut d'immigration de la mère						
Non immigrée	43	Réf.	54	Réf.	5	Réf.
Immigrée	56	1,6***	41			1,4
Âge de la mère						
30 ans ou moins	40	0,9	56	Réf.	4	1,0
31 ans ou plus	47	Réf.	50	Réf.	3	Réf.
Taille de la fratrie						
1 enfant	46	Réf.	51	Réf.	3	Réf.
2 enfants	45	0,9*	52	Réf.	3	1,2
3 enfants ou plus	38	0,7***	59	Réf.	4	1,4
Taille de l'unité urbaine						
Commune hors unité urbaine	35	Réf.	62	Réf.	3	Réf.
De 2 000 à 9 999 habitants	39	1,1	58	Réf.	3	1,5**
De 10 000 à 49 999 habitants	44	1,2***	53	Réf.	3	1,1
De 50 000 à 199 999 habitants	43	1,5***	53	Réf.	4	1,5*
De 200 000 à 1 999 999 habitants	48	1,7***	49	Réf.	3	1,3
Agglomération parisienne	63	2,4***	34	Réf.	3	1,3

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Réf. : situation de référence ; *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

1. Les parents du foyer correspondent aux parents s'il vivent ensemble, au parent vivant avec l'enfant pour une famille monoparentale ou au parent et son conjoint dans le cas d'une famille recomposée.

2. Cette catégorie inclut l'unique emploi existant s'il n'y a qu'un seul parent.

3. Il s'agit ici uniquement des parents biologiques ou adoptifs, à l'exclusion des beaux-parents.

Lecture : 52 % des enfants dont la mère a fait des études supérieures ont consulté au moins une fois un pédiatre au cours des 12 derniers mois, contre 37 % de ceux de mères moins diplômées. Toutes choses égales par ailleurs, les enfants de mères moins diplômées ont 30 % de chances en moins de consulter un pédiatre plutôt que seulement un généraliste par rapport aux enfants de mères diplômées du supérieur.

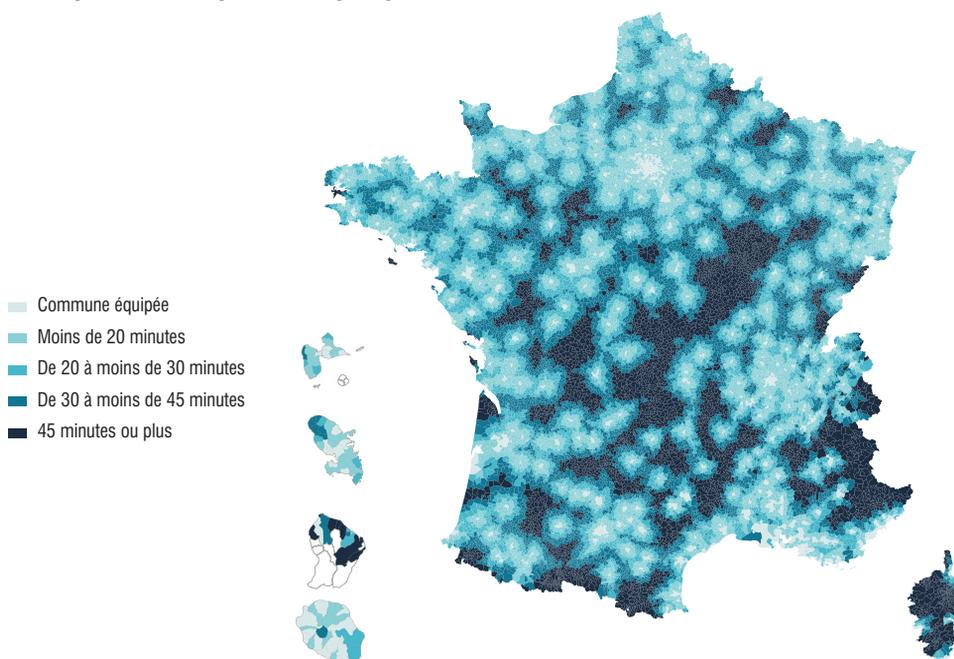
Champ : France métropolitaine, enfants scolarisés âgés de 3 ans et demi.

Source : Ined-Inserm, enquête Elfe 2014-2015.

au moment des bilans de santé des enfants de 3 à 4 ans scolarisés en maternelle et pourraient compenser légèrement le manque de pédiatres. Toutefois, la mise en œuvre des bilans de santé assurés par la PMI se heurte aussi à des disparités territoriales⁵. Ces organisations hétérogènes semblent témoigner de choix départementaux, sans qu'elles soient nécessairement liées aux

5. Enquête réalisée en 2014-2016 en partenariat avec les PMI de trente départements, chez des enfants nés l'un des 25 jours de naissance Elfe et scolarisés en petite ou moyenne section de maternelle, ayant pour but d'apporter des éléments sur l'utilité en santé publique du bilan de santé en PMI pour la prise en charge précoce d'anomalies et l'amélioration globale de la santé des enfants.

6. Temps d'accès au pédiatre le plus proche



Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, *distancier Metric*, 2013 ; calculs Drees [Vergier et Chaput, 2017].

indicateurs de vulnérabilité sociale, d'accès aux soins ou encore aux moyens disponibles [Bois *et al.*, 2020]. Dans certains départements, la moitié seulement des enfants âgés de 3 à 4 ans bénéficie du bilan de santé PMI à l'école maternelle et ceux en bénéficiant ne sont la plupart du temps examinés que sur quelques aspects (audition, vision, langage, psychomotricité, santé dentaire, vaccination, IMC, etc.). Les départements où il y a peu de naissances ont tendance à mieux couvrir leur population par un bilan médical complet à l'âge de 3-4 ans en milieu scolaire. ■

Définitions

La question de l'**emploi** des parents est abordée ici du point de vue de la disponibilité qu'il laisse pour s'occuper de l'enfant. Aussi, les parents ne vivant pas en couple (familles monoparentales) et qui sont en emploi sont regroupés avec les couples où les deux conjoints travaillent, tandis que les parents vivant seuls qui sont au chômage ou inactifs sont avec les couples ayant un seul conjoint en emploi.

Le **niveau de vie** est égal au revenu du ménage – qui inclut ici les salaires, indemnités de maternité et autres ressources nettes avant impôt – rapporté au nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation permettent de comparer les ménages de taille et de composition différentes en tenant compte des économies d'échelle.

Le terme « **parents** » désigne les parents biologiques ou adoptifs de l'enfant, mais aussi ses beaux-parents éventuels (conjoints des parents) dans le cas d'une famille recomposée.

Le moment **périscolaire** consiste en l'accueil en dehors du temps scolaire les jours où la classe a lieu (avant la classe, durant la pause méridienne, après la classe). Le moment **extrascolaire** se limite aux jours où il n'y a pas classe. Avec la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2013, ayant conduit au retour à la semaine de 4 jours et demi, le mercredi après-midi est considéré réglementairement comme un temps périscolaire. Le décret du 4 novembre 2014 précise cette distinction entre le temps périscolaire et le temps extrascolaire au sein des accueils collectifs.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Sont considérées comme hors unités urbaines les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une telle unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Pour en savoir plus

Amar E., Borderies F., « Les services de PMI : plus de 5 000 sites de consultations en 2012 », *Études et Résultats* n° 913, Drees, avril 2015.

Ananian S., Bauer D., « Le temps périscolaire », *Études et Résultats* n° 611, Drees, novembre 2007.

Bois C., Milcent K., Dufourg M.-N., Charles M.-A., « Bilan de santé des enfants de 3-4 ans en école maternelle par la Protection maternelle et infantile en 2014-2016 : disparités départementales des pratiques », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* n° 1, Santé publique France, janvier 2020.

Boyer D., Villaume S., « Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents », *Études et Résultats* n° 960, Drees, mai 2016.

Charavel C., « Avant et après l'école, qui prend en charge les jeunes enfants scolarisés ? », *Études et Résultats* n° 959, Drees, avril 2016.

Charles M.-A., Thierry X., Lanoë J.-L., Bois C., Dufourg M.-N., Popa R., Cheminat M., Zaros C., Geay B., « Cohort profile: the French national cohort of children ELFE: birth to 5 years », *International Journal of Epidemiology* n° 49(2), novembre 2019.

Crépin A., « Baromètre des temps et activités péri et extrascolaires 2016 », *L'essentiel* n° 170, Cnaf, 2017.

Eremenko T., Thierry X., Mogueuou L., Prigent R., « Organiser la garde des enfants quand on est mère seule : une spécificité des mères immigrées ? », *Revue française des affaires sociales* n° 2, 2017.

Foirien R., « Accueils de loisirs sur le temps périscolaire. Une forte croissance en lien avec la réforme des rythmes éducatifs », *Analyses et Synthèses* n° 9, Injep, janvier 2018.

Guthmann J.-P., Ragot M., Ben Boutieb M., Bois C., Dufourg M.-N., Lévy-Bruh D., « Couverture vaccinale et déterminants socioéconomiques de la vaccination BCG chez l'enfant avant 3 mois : résultats de la cohorte Elfe, 2011 », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique* n° 64(4), 2016.

Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), « Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité », *Rapport adopté par consensus*, février 2018.

Kitzmann M., « Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants », *Études et Résultats* n° 1070, Drees, juin 2018.

Monforte I., « Centres de loisirs, mini-camps, colos : quand les parents et les adolescents font le choix du collectif », *Dossier d'étude* n° 187, Cnaf, décembre 2016.

Sautory O., Biauxque V., Vidalenc J., « Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents », *Insee Première* n° 1370, septembre 2011.

Sommelet D., « L'enfant et l'adolescent : un enjeu de société, une priorité du système de santé », Rapport de mission sur l'amélioration de la santé de l'enfant et de l'adolescent, octobre 2006.

Vergier N., Chaput H., « Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? », *Les dossiers de la Drees* n° 17, mai 2017.
